



ROSNY
SOUS-BOIS

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
L i b e r t é É g a l i t é F r a t e r n i t é

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 2 février 2024 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ROUSSEL, M. PERNES (à partir de 19h45 – point 2) Adjoints – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. BEAL
Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. LE FLOCH Mme ROUSSEL - M. BAKIR à M. FAUCONNET - Mme BAUBRY à Mme PROVOST - M. RICCARDI à M. CAVANNA - M. CHAMBORAIRE à M. ASSILATAM - M. PERNES (jusqu'à 19h45 – point 2) à M. MANGON - Mme CARBONELL à M. MESA GIRALDO - M. NOBRE à Mme REGNAULD - M. POINSIGNON à M. CAPILLON - M. PARISE à M. ITZKOVITCH - M. PAUTRE à M. DELALANDE

ABSENTS : Mme ELICE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 32

Représentés : 10

Absents : 1

Début de séance : 19h35

Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Merci de votre présence ce soir, nous allons pouvoir débiter ce Conseil. Donc je propose à Madame VAVASSORI de faire l'appel.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, bonsoir Mesdames et Messieurs, bonsoir, Mesdames et Messieurs de l'Administration.

Donc, je vais procéder à l'appel et annonce 42 présents ou représentés.

Monsieur le Maire

Très bien, merci Patricia.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire

Nous allons aborder le premier point de notre ordre du jour, qui est l'approbation du procès-verbal de notre séance du 21 décembre 2023.

Y a-t-il des remarques ? Non ? Donc nous allons passer au vote sur nos tablettes. Est-ce que cela fonctionne ? La séance est ouverte. Oui.

Patricia VAVASSORI

Notons l'arrivée de Monsieur Christophe PERNÈS.

Monsieur le Maire

Alors n'ont pas voté Monsieur ASSILATAM ayant un problème de tablette qui va être débloquent. Vous aviez le pouvoir de Monsieur CHAMBORAIRE ? Ok. Donc il reste Madame Christine ELICE qui n'a pas donné pouvoir officiellement à ce jour et à cette heure. Pour éviter de prolonger, on va peut-être demander le vote de Monsieur ASSILATAM, ça évitera d'attendre. C'est bon. Très bien donc. Donc 42 voix pour. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

2. RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE – S.I.F.U.R.E.P

Monsieur le Maire

Nous avons un certain nombre de rapports annuels à présenter assez rapidement. Vous avez reçu tous les documents, bien sûr. Donc, le premier rapport annuel pour l'année 2022, c'est celui du Syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne. Madame MAILLOT, puisque vous êtes notre représentante, vous nous faites un compte-rendu succinct de ce compte-rendu que tout le monde a pu lire, bien sûr, puisque les documents vous sont adressés.

Danièle MAILLOT

Bonjour à toutes et à tous. La Ville de Rosny-sous-Bois est adhérente au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne SIFUREP. Chaque collectivité est représentée au sein du comité syndical par un délégué titulaire et par un délégué suppléant (déléguée titulaire Madame MAILLOT et déléguée suppléante Madame REGNAULD). Le SIFUREP a pour mission d'organiser et de gérer le service public funéraire pour les 107 collectivités adhérentes. La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire.

Elle permet néanmoins aux villes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres, soit directement, soit par voie de gestion déléguée, sans exclusivité. C'est pourquoi le SIFUREP a conclu avec le délégataire O.G.F., un contrat de délégation de service extérieur des pompes funèbres pour six ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le SIFUREP gère également deux chambres funéraires à Montreuil et à Nanterre, qui ont totalisé 2589 admissions et les cinq crématoriums qui ont réalisé plus de 8902 crémations. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité du SIFUREP pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire

Merci Madame MAILLOT. Donc s'il n'y a pas de question, nous prenons acte. Je vous en remercie.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

3. RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION – S.I.P.P.E.R.E.C.

Monsieur le Maire

Maintenant c'est le rapport annuel pour le SIPPEREC. Madame VAVASSORI.

Patricia VAVASSORI

Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Rosny-sous-Bois est adhérente au Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication SIPPEREC pour les compétences en électricité depuis 1924, en réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle depuis 2000, et en développement des énergies renouvelables depuis 2010.

Chaque collectivité est représentée au sein du Comité syndical par un délégué titulaire et par un délégué suppléant. Par délibération n°3 du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Monsieur Fabrice LE FLOCH, délégué titulaire, et Madame Patricia VAVASSORI, déléguée suppléante.

Le SIPPEREC rassemble 117 collectivités locales et établissements publics, dont 84 adhérents à la compétence électricité, 83 à la compétence énergies renouvelables et 92 à la compétence réseaux numériques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité du SIPPEREC pour l'exercice 2022, joint en annexe et téléchargeable sur le site du SIPPEREC.

Monsieur le Maire

Merci à vous Madame VAVASSORI. Je pense que tout le monde a pu lire attentivement ce rapport annuel de l'année 2022. Des questions ? Non. Donc tout le monde prend acte. Merci Patricia pour ces éléments.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

4. RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE – S.I.G.E.I.F

Monsieur le Maire

Je vous laisse encore la parole pour le rapport annuel du SIGEIF.

Patricia VAVASSORI

La Ville de Rosny-sous-Bois est adhérente au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France - SIGEIF pour la compétence Gaz. Chaque collectivité est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire et par un délégué suppléant.

Par délibération n°2 du 15 juillet 2020, modifiée par la délibération n°1 du 22 septembre 2022, le Conseil municipal a désigné Madame Patricia VAVASSORI, déléguée titulaire, et Monsieur Sabah BAKIR, délégué suppléant.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le SIGEIF assure un contrôle technique et financier des patrimoines concédés et veille au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires GRDF pour le gaz et ERDF pour l'électricité.

En 2022, le SIGEIF comptait 188 collectivités adhérentes à la compétence gaz, soit 5,7 millions d'habitants, dont 66 adhérents également la compétence électricité. Le SIGEIF coordonne un groupement d'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique pour le compte de 484 membres. Pionnier de la mobilité durable (GNV et électrique), ce syndicat s'engage à présent dans la production de biogaz et d'électricité verte.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'exercice 2022, joint en annexe et téléchargeable sur le site du SIGEIF. Merci.

Monsieur le Maire

Merci à Madame VAVASSORI. Quelques précisions : donc à l'occasion de la présentation du précédent rapport annuel, en décembre 2022, Monsieur PAUTRE nous avait interpellé sur l'explosion des coûts de l'énergie. Aujourd'hui, nous allons pouvoir vous apporter des nouvelles rassurantes à ce sujet. En effet, pour l'heure, nous n'observons pas de hausse prévisible pour 2024 sur les marchés des syndicats d'énergie. Le marché s'était emballé en fin 2022, au moment où une grande partie des collectivités territoriales et des grands syndicats d'énergie devaient contractualiser l'abonnement en énergie des trois prochaines années.

La tension sur le marché s'est depuis quelque peu dissipée, apaisée. Nous sommes aujourd'hui en cours de contrats qui nous garantissent une relative stabilité pendant trois ans et nous n'avons pas connu de réajustement significatif des tarifs de fourniture d'énergie.

Pour résumer, 2023 se solde par une consommation globale de 10,9 mégawattheures pour un coût de 2,9 millions d'euros, soit un mix énergétique de 210 millions par mégawattheure. Donc nous enregistrons donc une baisse de 22,9 % de la consommation par rapport à 2021, grâce à notre plan de sobriété.

En 2023, le bilan est le suivant : en électricité, nous observons une facture de 1,142 million mégawatts pour une consommation de 4,655 mégawattheures, les chiffres sont très précis. Pour le gaz, nous observons une facture de 607 kW pour une consommation de 3,651 mégawattheures. Et pour la géothermie, nous observons une facture de 551 kilos euros pour une consommation de 2,628 mégawattheures.

Pour mémoire, en 2021, nous consommions 15,4 mégawattheures pour un coût de 1,5 million d'euros, soit un mix énergétique de 107 € par mégawattheure. Ce qui signifie que l'énergie coûte aujourd'hui deux fois plus cher en moyenne sur les trois énergies (géothermie, électricité et gaz, le bois est anecdotique).

Le prévisionnel 2023 donnait 10,6 mégawattheures de consommation pour 2,82 millions d'euros de facture. Donc le plan de sobriété a permis une économie de 690 K€ sur l'année 2023, par rapport aux consommations de 2021 et 200 K€ par rapport au prévisionnel financier intégrant l'effort de sobriété.

Les prévisions pour l'année 2024 sont rassurantes, avec un hiver plutôt clément qui n'a pas, pour le moment, mis en danger les budgets prévisionnels pour l'énergie.

C'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

5. RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST

Monsieur le Maire

C'est le rapport d'activité 2022 pour l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

En 2022, l'EPT Grand Paris Grand Est a consolidé et renforcé ses politiques publiques à destination des 400 000 habitants du territoire, dans le cadre de ses compétences, dans un contexte marqué par une crise internationale avec des impacts inflationnistes et énergétiques majeurs. La mobilisation collective a consisté à renforcer l'efficacité et l'efficacité du Territoire pour soutenir les publics les plus en difficulté, les entreprises impactées par cette crise et à s'engager territorialement pour la transition écologique.

Ces mobilisations et engagements se sont concrétisés par un ensemble d'actions, et notamment, l'adoption du Plan climat air énergie territorial, le 5 avril 2022, en Conseil de territoire ; L'accélération du plan d'investissement Marne Propre avec la création de réseaux publics d'eaux usées et la mise en conformité des branchements privés ; l'approbation du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le 13 décembre 2022, en Conseil de territoire ; l'inauguration du parc Nature du plateau d'Avron le 14 mai 2022 ; l'approbation de la contribution de GPGE à l'élaboration du Contrat de plan Etat / Région 2021-2027 pour le volet multimodal en Conseil de territoire du 17 mai 2022 ; l'arrêt du règlement local de publicité intercommunal le 11 octobre 2022.

Donc, là aussi, il n'y a pas de vote.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

6. AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA POSTE RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire

Le point n°6. C'est un avenant à la convention entre la Ville et La Poste, relative à l'organisation de l'Agence postale communale.

Suite à l'incendie de l'ancien bureau de poste du Pré Gentil en 2005, la Ville avait souhaité maintenir une offre de services publics de proximité aux habitants du quartier. C'est pourquoi elle a créé, en accord avec La Poste, au sein du Centre socio culturel, une agence postale communale offrant les prestations postales courantes (affranchissement, envoi de courrier, réception de colis, vente de timbres etc.).

Ce partenariat entre la Ville et la Poste a été formalisé à travers une convention relative au fonctionnement de cette agence postale, approuvée par délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2006, pour une durée de 5 ans. Celle-ci a été prorogée tacitement deux fois en 2011, puis en 2016 et est arrivée à échéance en 2022.

L'agence postale communale ayant continué de rendre un service public de proximité depuis cette date, et la Ville de Rosny et la Poste souhaitant formaliser la poursuite de ce partenariat indispensable, il convient d'établir un avenant à cette convention de partenariat jusqu'au 30 juin 2024.

A l'issue, une nouvelle convention actuellement en cours d'élaboration avec les services de la Ville et ceux de La Poste, aura été soumise à votre délibération. Je dois d'ailleurs recevoir prochainement la directrice de la Poste de Rosny-sous-Bois, la semaine prochaine il me semble.

Pour mémoire, la Ville s'engage à maintenir une ouverture de l'agence au moins 72 heures par mois, soit 18 heures par semaine, en contrepartie d'une compensation financière revalorisée chaque année au 1^{er} janvier et calculée selon les clauses financières de la convention initiale du présent avenant.

Donc, il nous est proposé de bien vouloir approuver le renouvellement de ce partenariat et de signer l'avenant à cette convention. Monsieur DELALANDE.

Franck DELALANDE

Monsieur le Maire, mes chers collègues. À la question de cette délibération, nous souhaitons réaffirmer notre volonté qu'il y ait des services publics dans tous les quartiers prioritaires. Et nous souhaitons aussi que soit vraiment menée une consultation de la population, qu'il y ait une enquête publique par rapport à ce service important.

Nous avons pu constater et nous avons eu de nombreux témoignages de personnes qui vont au bureau de poste de Rosny Principal, et dans ce cadre-là, il semblerait important peut-être d'échanger sur les horaires d'ouverture. Nous n'avons pas non-plus évidemment d'évaluation sur la fréquentation. Nous sommes attachés évidemment au service public. Nous pensons qu'il y a un problème concernant les horaires, notamment les horaires du mercredi au samedi, qui sont de 9h30 à 12h. Il serait peut-être bon, en tous les cas, de vraiment mener une enquête envers ce quartier. Et c'est dommage que toute la population se reporte sur le bureau de Rosny principal. Merci.

Monsieur le Maire

Ecoutez, comme je vous l'ai dit, Monsieur DELALANDE, je reçois Madame la Directrice de la Poste centrale dans quelques jours. Ce sera l'occasion justement d'un échange avec elle sur les ouvertures de nos postes. En tout cas, sachez aussi que par rapport à la poste du Bois-Perrier, il y a quelques années, nous avons entendu qu'elle devait fermer. Nous nous y étions opposés à l'époque, n'est-ce pas Madame VAVASSORI.

Donc cela va rester bien sûr dans nos priorités de pouvoir maintenir cette poste, même s'il y a la poste de Rosny 2 où on nous dit que beaucoup de personnes s'y rendent, mais il faut savoir que dans le quartier Bois-Perrier, il y a quand même plusieurs maisons de retraite ou EHPAD avec des personnes qui ne sont pas forcément en capacité de pouvoir se rendre à Rosny 2. Donc nous souhaitons bien sûr que cette poste puisse rester. Ce sera aussi une des priorités que je pourrai défendre. Mais la poste du Pré Gentil aussi a toute sa place et doit bien sûr continuer ses activités. Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Je voudrais avoir quelques précisions sur l'organisation de l'agence.

Il y a, si j'ai bien lu la convention, un agent de la mairie qui s'occupe de cette agence.

Monsieur le Maire

Absolument.

Eric BÉAL

Vu la configuration des lieux, je ne crois pas que cet agent puisse ouvrir l'agence sans qu'il y ait d'autres présences, notamment au sein du centre. Ce qui ne pose pas de problème lorsque le centre lui-même est ouvert.

Est-ce qu'il arrive que certains jours le centre soit fermé et que l'agence soit ouverte ? Comment ça se passe ? Est-ce qu'il y a un règlement ? Est-ce qu'il y a des choses qui sont un petit peu précises dans ce domaine, de manière à ce que l'on puisse savoir si les agents, notamment le personnel de l'AGG, puisque là, pour le centre, il s'agit du personnel de l'AGG, de manière à ce qu'on puisse savoir si le personnel de l'AGG est partie prenante du fonctionnement de l'agence, en étant obligés de venir ou pas ? Est-ce que les choses sont précises ?

Monsieur le Maire

C'est indépendant des activités de l'AGG, c'est une activité municipale.

Eric BÉAL

Ah oui, mais dans les lieux, ce n'est pas indépendant puisqu'ils ont la même entrée, n'est-ce pas ?

Monsieur le Maire

Je suis d'accord, mais c'est essentiellement... voilà. Bon après, je n'ai pas en tête de savoir qui a la clé, mais je pense qu'à ce jour, je n'ai pas de réclamation de l'AGG disant que ça leur pose une difficulté, un problème au niveau des ouvertures. Bon après, en effet, c'est un sujet qu'on pourra évoquer avec le centre social, qui ne m'a pas fait remonter justement une difficulté par rapport à l'ouverture du centre. Je pense que Madame ZERROUR pourra confirmer. Je n'ai pas à ce jour une difficulté ressentie. Voilà, je n'ai pas eu ce souci.

Salima ZERROUR

Excusez-moi Monsieur le Maire. Effectivement, l'AGG a déjà rencontré des difficultés. Ils doivent être là. Le personnel doit être là pour ouvrir l'entrée. Même s'ils ne s'occupent pas de la Poste, ils doivent être là pour ouvrir, pour que la Poste puisse fonctionner.

Donc, vous n'êtes pas sans savoir, car on en a discuté assez récemment, qu'au niveau du personnel, parfois c'est un petit peu compliqué au niveau de l'AGG. On est obligé de faire venir deux animateurs parce qu'on ne peut pas laisser travailler une personne seule pour des raisons de sécurité. Donc à chaque fois, on est obligé de monopoliser deux animateurs et parfois le samedi matin, si on n'a pas d'activité sur ces créneaux horaires mais qu'on a une activité plus tard dans la soirée, effectivement, ça nous mobilise du personnel pour pouvoir assurer les services de la Poste. Mais justement, je rebondis là-dessus juste pour comprendre : sur l'article 5, on parle de compensation financière.

La Poste nous financerait peut-être une partie des postes pour pouvoir assurer...

Monsieur le Maire

En partie oui.

Salima ZERROUR

Alors peut-être que ça pourrait financer le poste de l'animateur qui assure l'ouverture ?

Monsieur le Maire

Pourquoi pas.

Salima ZERROUR

On en rediscutera.

Monsieur le Maire

Sachant qu'il y a quelques années, il y avait eu un vol un samedi matin, j'étais d'astreinte ce jour-là et donc j'avais eu l'occasion de me rendre sur place parce qu'il y avait eu une difficulté un samedi matin, il y a quelques années.

Salima ZERROUR

Oui.

Monsieur le Maire

Donc, c'est un sujet qu'on pourra en effet évoquer, qui sera mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

Salima ZERROUR

Ok, je vous remercie.

Monsieur le Maire

Donc, y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous passons au vote : 42 votes exprimés. 42 votes pour. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

7. REGLEMENT INTERIEUR PORTANT SUR L'OCTROI DE REMISE DE MEDAILLES DU BENEVOLAT

Monsieur le Maire

Je cède la parole à Madame VENTURA pour le point n°7.

Catherine VENTURA

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues, bonsoir au public.

Parce que soutenir le bénévolat et le monde associatif, c'est aussi mettre à l'honneur l'engagement des bénévoles, le Conseil consultatif institué par la Maison des associations a travaillé sur l'octroi d'une médaille du bénévolat. Ce titre honorifique consiste à mettre à l'honneur l'implication des bénévoles rosnéens. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement fixant ces mesures et permettant donc la remise des médailles du bénévolat. Merci.

Monsieur le Maire

Donnez-nous plus d'explications, Madame VENTURA.

Catherine VENTURA

Alors les conditions d'attribution de cette médaille. La première condition, c'est d'être Rosnéen, avoir plus de 16 ans, être adhérent d'association dont le siège social se situe dans la ville ou proposant une activité sur le territoire. Les membres doivent être non-salariés de l'association, (on doit être bénévole) et peuvent être concernées les personnes qui ont arrêté le bénévolat depuis deux ans.

Il existe bon nombre de médailles au niveau national, mais dans le bénévolat, il y a aussi toutes ces petites mains qui sont importantes. Je pense aux parents qui vont accompagner les enfants le week-end sur les terrains de foot. Je pense à la personne qui va faire la vaisselle, je pense à celui qui va ramasser les plots. Je pense au gamin qui s'investit dans des missions à destination des autres. Et c'était vraiment l'idée, de mettre les bénévoles de notre ville à l'honneur, pas forcément les membres du Conseil d'administration, mais ceux qui font vivre nos associations. Voilà.

Monsieur le Maire

Merci. C'est une excellente initiative en effet, ça permet de mettre à l'honneur toutes celles et ceux qui s'engagent bénévolement. Et cette semaine, j'ai eu l'occasion d'avoir une réunion avec une association qui nous a bien dit : « nous sommes des bénévoles ». En effet, les gens s'engagent dans du bénévolat, après assument des responsabilités qui ne sont pas forcément toujours aisées et simples, il y a des décisions à prendre, et c'est en effet tout à fait remarquable, sachant que la crise du bénévolat a existé. Donc le fait que vous ayez mis en place ces journées du bénévolat, c'est important aussi.

Je dirais que la crise est peut-être plus au niveau de prendre une responsabilité. Ce n'est pas forcément s'engager dans une association, mais c'est prendre une responsabilité de président, de trésorier ou de secrétaire, parce que ça demande du temps, de la disponibilité. Et c'est vrai que nous avons vu des associations disparaître, hélas, parce que, suite au départ d'une présidente, personne n'a voulu prendre la suite et une grosse association a disparu parce que personne n'a voulu s'engager dans cette responsabilité de président. Alors c'est vrai que c'est plus dans le cadre d'une responsabilité au sein d'un bureau, que du bénévolat pur et simple.

Catherine VENTURA

Oui, mais toutes les personnes sont importantes dans les associations et c'est pour ça que le Conseil consultatif souhaitait les mettre à l'honneur.

Monsieur le Maire

Mais il est vrai que les membres du bureau sont aussi ceux qui impulsent le dynamisme de l'association, la vie de l'association, la logistique de l'association. Tout le monde ne veut pas forcément s'engager dans ces responsabilités pour diverses raisons et nous n'avons pas à juger. Des questions ? Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAULT

Oui, bonjour. Merci Monsieur le Maire. Juste une question. Evidemment, on salue l'initiative et la volonté de vouloir reconnaître l'engagement bénévole et je souscris assez au constat que vous faites.

J'ai juste une question parce qu'on parle de critères, de conditions d'attribution et ensuite de dossier de candidature. Le dossier de candidature va comporter quoi ? Je suppose le parcours de la personne ? Je dis ça parce que juste la réflexion que je me suis faite, mais c'est le Conseil consultatif aussi qui l'a initié avec vous, donc c'est qu'ils en ont conscience et que je me dis juste que le Conseil consultatif composé d'associations, quand ils vont avoir le choix à faire entre, je ne sais pas moi, un bénévole qui intervient depuis quinze ans dans un club sportif et un autre bénévole qui intervient depuis quinze ans dans une association caritative, le choix ne va pas être simple à partir du moment où les critères d'attribution sont les mêmes, d'autant plus qu'ils sont eux-mêmes membres d'associations. Mais ce n'est pas une critique du tout, c'était juste, voilà, en termes de positionnement et savoir ce que comporte le dossier de candidature, tout simplement.

Catherine VENTURA

Le dossier de candidature est très simple en fait, parce qu'on n'a pas voulu ajouter de la lourdeur administrative. Simplement, il y a les coordonnées, l'âge de la personne, où est-ce qu'elle habite. J'ai demandé à la Maison des associations qu'une fois qu'ils reçoivent les dossiers, comme parfois on a des dossiers qui risquent d'être incomplets, de prendre directement attache avec l'association pour vérifier un petit peu les informations et pour en savoir plus sur le parcours du bénévole. Voilà.

Monsieur le Maire

Bien, d'autres questions ? Non. Je passe au vote. Donc nous allons sur nos tablettes. Merci pour cette heureuse initiative et vous pourrez transmettre nos remerciements au Conseil consultatif pour cette heureuse initiative. Je pense que nous aurons beaucoup de personnes à mettre à l'honneur, puisque l'engagement associatif est très riche à Rosny, nous le savons bien. C'est. Ah bon? Donc nous avons 41 voix pour et une non-participation au vote. Merci pour les bénévoles associatifs. Merci pour eux.

UNANIMITÉ

(Monsieur Franck DELALANDE ne prend pas part au vote)

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

42

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. PAUTRE, M. BEAL

NON-PRISE PART AU VOTE

1

M. DELALANDE

8. RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Monsieur le Maire

Madame BAUBRY étant absente, Madame LEFELLE je vous propose de présenter le point suivant qui est le rapport social unique pour 2022.

Virginie LEFELLE

Bonsoir. Conformément aux dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, un rapport social unique se substitue au bilan social, à l'état comparé des femmes et des hommes, au rapport sur les fonctionnaires mis à disposition et au rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Le rapport social unique fait état des ressources humaines dont dispose la commune. Sa présentation donne lieu à un débat au Comité social territorial avant d'être présenté à l'assemblée délibérante. Ce document permet d'apprécier des données prévues par le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, divisées en dix thématiques : emploi, recrutement, parcours professionnel, formation, rémunération, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des fonctions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline. L'ensemble de ces éléments donne l'occasion de mesurer l'évolution des données RH.

Le Comité social territorial, en date du 12 décembre 2023, a été informé du rapport social unique 2022. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport ci-joint.

Monsieur le Maire

Donc un rapport tout à fait important qui a été présenté en effet en CST, lu et débattu. Avez-vous des questions par rapport à ce rapport ? Non ? Bien.

Donc nous prenons acte de ce rapport social qui a été lu en CST au mois de décembre dernier. Je vous en remercie.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

9. APPROBATION D'UN AVENANT AUX ETUDES PREALABLES A UNE OPERATION D'AMENAGEMENT SUR LE SECTEUR GRAND PRÉ OUEST / PORTE DE ROSNY A ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Le point suivant. L'approbation d'un avenant aux études préalables à une opération d'aménagement sur le secteur Grand Ouest, Porte de Rosny à Rosny.

Un protocole bipartite a été signé le 27 décembre 2022 entre la commune de Rosny-sous-Bois et l'EPT Grand Paris Grand Est, afin de traiter le cadre et les conséquences financières de la mise en œuvre de l'étude urbaine confiée à GPGE, à la SPL PAREDEV.

Les études urbaines entamées en avril 2023 ont révélé que, compte-tenu de l'étendue du secteur d'études, de la diversité des acteurs concernés, de la difficulté à atteindre un équilibre financier sur un foncier morcelé et hétéroclite, il était nécessaire d'approfondir les études de faisabilité et de poursuivre les échanges afin d'aboutir à un consensus sur le projet à réaliser.

Par ailleurs, l'avancement des études a mis en évidence l'utilité d'ajouter aux missions de la tranche ferme une mission relative à un urbanisme transitoire. Cette évolution des études a pour conséquence un allongement de la durée du mandat par allongement de 7 mois de la tranche ferme « études préalables » et d'augmenter de 49 167 € TTC l'enveloppe financière du mandat dont le coût est porté à 560 417 € hors taxes dont 462 500 € hors taxe pour les études et 97 917 € hors taxe pour la rémunération du mandataire.

Ces modifications sont à intégrer à la convention de mandat d'études signée avec la SPL PAREDEV et dans le protocole bipartite avec la Ville de Rosny-sous-Bois, par un avenant n°1 à chacun de ses documents.

Les modifications portent plus particulièrement sur les points suivants : modification de la liste des études à réaliser en phase 1 avec le développement des études urbaines et de circulation, ainsi que la suppression des études foncières et d'assistance juridique. Intégration d'une mission relative à l'urbanisme transitoire, allongement de 7 mois du délai d'exécution de la phase 1 et par conséquent de la durée totale du mandat d'étude. Augmentation de l'enveloppe financière affectée aux études et l'actualisation de la rémunération du mandataire. Pour mémoire, le mandat d'études et le protocole bipartite dispose que le mandataire engagera personnellement les dépenses. Aucune avance ni règlement ne lui sera versé pendant la réalisation des études, que le coût des études et de la rémunération du mandataire sera intégré dans le bilan d'aménagement de la future opération en tant que dépense, ou dans le cas où l'opération ne sera pas engagée, remboursée à la **[inaudible – problème d'enregistrement]**

[inaudible – problème d'enregistrement]

Ivan ITZKOVITCH

Merci Monsieur le Maire. Oui, déjà on observe avec un sourire politique... **(inaudible)** sur ce quartier, je me souviens qu'au début de votre mandat, vous refusiez de parler d'opération d'aménagement. Il y a des projets, voilà... Là, on parle d'une opération d'aménagement et en langage de tous les jours, ça veut dire un nouveau quartier, c'est ça que ça veut dire. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt.

Et je me permets de rebondir sur cet avenant, puisque c'est un préalable à une opération d'aménagement et donc à de la construction aussi. Je pense dire les choses telles qu'elles sont et appeler un chat un chat.

On voit partout dans Rosny depuis quelques semaines et on l'a lu dans le magazine municipal d'ailleurs, de la bouche d'une fonctionnaire. J'ai beaucoup, énormément de respect, vous le savez, pour les agents de l'administration de la Ville de Rosny-sous-Bois. Je considère qu'il y a des choses qui doivent être dites par les agents, d'autres par les politiques. C'est, à notre sens, à un politique de le dire et pas à un agent — enfin bref, c'est une parenthèse — en disant et c'est éloquent, qu'entre 2014 et 2020 et depuis 2020, on a -66 % d'autorisations de construire. Mentir est une option que si la règle est de dire la vérité !

Je pense qu'on s'est engagés, nous, dans une démarche de bonne foi. Il serait bien qu'elle soit bilatérale et qu'on dise les choses telles qu'elles sont. Quand on regarde les chiffres — et là, vous proposez une opération d'aménagement, donc c'est l'occasion de vous le dire — des constructions de logements et des fameuses autorisations + 66 % par rapport à aujourd'hui. La grande majorité sont des autorisations nées, issues et générées par les deux grosses opérations d'aménagement que nous avons initiées : Coteaux Beauclair et Mare Huguet.

Donc moi, je veux bien qu'on dise tout, qu'on fasse de la politique, c'est le jeu, mais parfois il faut dire les choses telles qu'elles sont et aller raconter que 66 %, sans expliquer ce que c'est et expliquer la différence entre un nouveau quartier où évidemment on autorise des logements et du diffus — ce que vous faites depuis 2020 — on ne peut pas comparer les tomates et les carottes, il faut pouvoir comparer des choses qui sont comparables. Donc moi je regrette, et on regrette au nom du groupe URAM, que vous ayez cette forme de mensonge par omission en ne disant pas toute la vérité dans votre bilan.

Et puis, c'est d'autant plus dommage que vous vous targuez et vous avez raison, on est tous très très très heureux, majorité, opposition et je pense tous les rosnéens de voir le métro arriver, mais je voudrais quand même rappeler — et on peut retrouver les traces écrites, ce n'est pas de la *fake news* que j'annonce — tout le monde et ceux qui connaissent ce dossier savent que la condition sine qua non pour avoir le métro qui arrive à Rosny, c'était de densifier les zones où ce métro allait arriver. C'est une question de rentabilité.

Preuve en est, les villes qui l'ont refusé, Villemomble notamment, n'ont pas pu avoir d'extension de métro. Donc il faut, je crois, même si on fait de la politique et c'est normal qu'on ait des désaccords, être un tout petit peu de bonne foi et avoir l'honnêteté de dire que oui, il y a une différence du nombre de logements parce que, quand on fait une opération d'aménagement, évidemment, ça génère plus de demande d'autorisations de construire que quand on est en dehors d'une opération d'aménagement.

Là, vous assumez et tant mieux, le fait que c'est une future opération d'aménagement. Reste à voir le contenu et ce que vous y mettez dedans. On voit quand même et votre paragraphe dans le rapport est éloquent. On nous dit poliment : « une difficulté à atteindre un équilibre financier ». Oui, à un moment donné, quand l'EPFIF et les opérateurs fonciers considèrent que le foncier vaut tant et qu'on annonce que finalement, ce foncier, il n'est pas valorisable, évidemment, il y a un problème financier, un problème financier vis à vis de ceux qui sont là, un problème financier vis à vis de ceux qui portent les terrains. Enfin bref.

Donc on voit que ce n'est pas aussi facile que ça et on ne vous jette pas la pierre, parce qu'une opération d'aménagement, ce n'est jamais facile, mais on aimerait, et c'est l'occasion de cette délibération de le dire, que parfois il y a un peu plus de transparence de votre côté, même si c'est normal de faire de la politique sur les chiffres. Voilà, on n'est pas là pour s'intoxiquer de chiffres qui ne sont, en réalité, pas compris par la moitié des gens qui les regardent parce qu'on ne dit pas tout. Soyons un peu transparents et si vous l'êtes dans le cadre de cette opération, nous en serions ravis.

Monsieur le Maire

Donc, comme je vous l'avais indiqué à l'occasion d'une délibération, ce quartier est identifié de longue date comme un secteur de requalification urbaine, vous le savez bien. Donc, c'est un quartier auprès d'un pôle gare, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure. C'est évident. Donc on ne peut pas passer à côté. On ne peut pas dire qu'on ne veut pas, on reste, on laisse le quartier en l'état. Après, nous n'avons jamais refusé le fait qu'il y ait une évolution de ce quartier.

Après, c'est savoir comment nous allons la faire et ce qu'il nous reste à faire et comment le faire. Les études en cours vont nous permettre justement d'apporter les réponses aux différents interlocuteurs de la Ville sur l'avenir de ce secteur, qui est à la fois un pôle multimodal, comme vous l'avez signifié, une entrée de ville et un quartier de ville.

L'enjeu est aussi de préciser dans ce centre-ville élargi, parce qu'en effet, c'est un centre-ville élargi et d'offrir un accès qualitatif à ce pôle multimodal du Bois-Perrier.

Cependant, nous souhaitons également répondre aux multiples enjeux identifiés par les Rosnéens, particulièrement les riverains avec lesquels nous avons longuement et largement échangé. Et c'est en ce sens que nous avons mené des concertations dans le respect du développement global de la ville. Cela se traduit par un souhait d'inscrire de fortes ambitions de développement durable.

Enfin bon, je souhaite bien sûr le réaffirmer. Mon ambition pour ce secteur est de répondre à sa nécessaire transformation, à son indispensable développement, tout en maintenant un caractère à la fois pavillonnaire bien sûr, puisque nous souhaitons bien sûr maintenir une zone pavillonnaire tout en développant toute une zone autour de ce caractère pavillonnaire. Oui, et cela, en effet, est possible par la *détersiarisation* de la ZAD. En effet, c'est un enjeu important pour lequel nous sommes en négociation actuellement. Nous pensons que cela est possible et c'est une vision que nous assumons. Nous souhaitons que ce quartier puisse apporter un changement important dans la requalification. Voilà.

Donc ce sera un maintien de la zone pavillonnaire, mais aussi avec un développement de la zone jusqu'à la rue Gabriel Péri et donc aux alentours de l'avenue du Général de Gaulle, enfin tout le secteur que vous connaissez.

Ivan ITZKOVITCH

Vous aurez compris que nous voterons la délibération ?

Monsieur le Maire

Mais je l'ai bien entendu comme ça. D'autres questions. Monsieur CAREL Oui.

Pierre-Olivier CAREL

Ce n'est pas une question, c'est un complément aux propos de Monsieur ITZKOVITCH. Merci.

Vous avez parlé de quartier à aménager. Oui, c'est un quartier à aménager. Peut-être rappeler un petit peu sommairement qu'une convention avec l'EPFIF court depuis 2014. Comment ?

Intervention hors micro – inaudible

Pierre-Olivier CAREL

Bon alors même avant, et qu'aujourd'hui, il y a un portage de 17 à 19 millions d'euros qui est actuellement en conventionnement. L'EPFIF ne porte qu'avec des intérêts et surtout un aboutissement de la convention, laquelle doit arriver à échéance, enfin l'avenant, au printemps 2024. Donc il y a une certaine nécessité à mener à terme les études sous pénalisation possible de devoir racheter le foncier et de faire porter une bonne vingtaine de millions d'euros à la collectivité.

Monsieur le Maire

Absolument.

Pierre-Olivier CAREL

Donc aujourd'hui, c'est quand même assez problématique. Et puis apporter un petit complément également par rapport au Conseil de territoire qui a eu lieu mardi soir, où il y avait le vote du SRHH, c'est-à-dire le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. Pour toute l'assemblée, on va le rappeler quand même à haute voix, cela concerne le quota de logements sociaux à définir sur le territoire et à l'unanimité moins 2 voix...

Monsieur le Maire

Moins 2 ou 3 voix près.

Pierre-Olivier CAREL

... 2, 3 voix près, le Territoire, les élus du territoire ont voté contre. La conséquence de ce quota de logements sociaux, c'est surtout derrière, le volume de constructions sur l'ensemble du territoire et les communes, aujourd'hui, n'ont plus les moyens de pouvoir assumer les services

publics qui vont avec. Donc on voit bien, qu'aujourd'hui, si on ne pousse pas à fond les études, pour avoir la certitude que ce qu'on va construire, ce qu'on va aménager, on est capable de le financer et d'apporter le cadre de vie qui va avec, eh bien se pose un véritable problème et le fait de mener des études complémentaires avec la SPL s'avérait nécessaire vu que les études préliminaires ont démontré que le bilan était déséquilibré en l'état. Donc, soit on continue à plomber les finances de la Ville, soit on essaye de trouver des solutions et c'est ce qui a été retenu dans le contexte actuel.

Monsieur le Maire

Tout à fait. D'autres interventions ? Non. Nous passons au vote.

Donc nous avons 41 votes pour et une non-prise part au vote. Merci à vous.

41 voix pour et 1 non-prise part au vote (M. Pierre-Olivier CAREL)

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

41
41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

NON-PRISE PART AU VOTE

1
M. CAREL

10. DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY CONSTITUÉ POUR LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LA RENOVATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE DE L'ENVELOPPE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FELIX EBOUÉ

Monsieur le Maire

Donc le point suivant Madame VAVASSORI.

Patricia VAVASSORI

Merci, Monsieur le Maire. Le point suivant concerne la désignation des membres du jury constitué pour le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation thermique et acoustique de l'enveloppe de l'école élémentaire Félix Eboué.

L'école élémentaire Félix Eboué fait partie du groupe scolaire Bois-Perrier. Un marché a été lancé afin de choisir le maître d'œuvre en charge du projet de rénovation thermique et acoustique de l'enveloppe de l'école. Ces travaux s'accompagnent de la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée, double flux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), divers travaux de mise en conformité sont intégrés, notamment la mise en œuvre d'un ascenseur. La Ville entend associer les différentes problématiques afin d'obtenir un résultat cohérent. Ce projet de rénovation nécessite la passation d'un marché en procédure formalisée qui permettra de sélectionner le maître d'œuvre.

Cette opération suppose la mise en place d'un jury, le projet n'entrant pas dans les exceptions listées par l'article R. 2171-16 du Code de la commande publique, qui permet de ne pas faire appel à un jury. Ce jury sera composé des membres de la CAO existante, à laquelle sera ajouté un tiers de personnes indépendantes des candidats.

Sont désignés comme membres du jury qui interviendront dans le cadre de cette procédure :

- 1 – Les membres déjà désignés de la Commission d'appel d'offres prévue pour les marchés publics (Mesdames VAVASSORI, BÖNNER, PAILLOT et Messieurs MANGON, CAREL et POINSIGNON, titulaires et Madame MAILLOT et Messieurs CAVANNA, RICCARDI, CAPILLON et BEAL suppléants) ;
- 2 – Monsieur Pierre-Jean POUILLARD, Architecte DPLG ;
- 3 – Monsieur Éric KENDA, Expert sur les enjeux environnementaux et énergétiques ;
- 4 – Monsieur Alain ROUAN, Expert sur les enjeux structurels ;

Les membres constituant ce tiers de personnes qualifiées des membres du jury ont voix délibérative, en plus de ceux ayant déjà voix délibérative comme représentant de la Commission d'appel d'offres.

D'autres personnes internes à la collectivité, ainsi que les éventuels assistants à maîtrise d'ouvrage intervenant sur cette opération, pourront être amenés à participer au jury. Il n'est pas prévu de montant d'indemnisation pour le tiers désigné ci-dessus membre de ce jury, s'agissant de l'ensemble des travaux et réunions qu'il entreprendra.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la désignation de ces membres du jury.

Oui, Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

(son très faible)

Petite question : est-ce que du coup les travaux de cette école vont nécessiter, sauf erreur de notre part, tout ce qui nous a été annoncé lors de la Commission technique que vous avez tenue en présence des oppositions, de reporter les effectifs sur un autre établissement, un ou plusieurs, parce qu'il nous a été répondu que les modalités n'étaient pas encore définies. En tout cas, la piste privilégiée était de les réunir au sein d'une seule et même école, avec une inquiétude des parents qui nous a été relayée sur le nombre d'enfants qu'on pourrait avoir au sein d'une même école, même si ces travaux sont une nécessité et on le comprend, mais en tout état de cause, entre 800, 900, 1 000 enfants dans un établissement à peu près doublé, ce n'est jamais anodin en terme de classe, de périscolaire, de réfectoire, de cour de récréation, enfin tout ce qu'on peut imaginer sur le temps scolaire et en dehors d'ailleurs.

On a compris que vous étiez en réflexion sur un certain nombre de solutions. On avait émis l'hypothèse, mais on n'a visiblement pas été entendu, que, notamment en modifiant un tout petit peu la carte scolaire, vous puissiez déjà gagner un peu des effectifs en faisant des reports. Bon, il nous a été répondu la dernière fois, que cette dernière ne serait pas modifiée.

Est-ce que vous avez pu, depuis, avancer sur vos réflexions puisque on est dans la période de préinscription scolaire, donc on comprend qu'en plus, notamment les nouveaux parents, dans ces écoles, vont vouloir avoir des réponses. En tout cas, nous, ils nous relaient leurs inquiétudes qu'on peut totalement considérer comme légitimes.

Avez-vous avancé dans ces réflexions et avez-vous prévu d'organiser prochainement avec les parents concernés, des deux écoles d'ailleurs en réalité, parce que l'école accueillante est aussi concernée, une information qui évite les spéculations, les rumeurs, les inquiétudes ? Parce qu'en général, quand on est transparent, ça dissipe (***interruption d'enregistrement***)

Monsieur le Maire

Donc quelques précisions. En effet, une présentation a été faite aux représentants des parents d'élèves des écoles concernées, lundi dernier. Le projet concerne ...**(interruption d'enregistrement)** ... réhabilitation de l'école élémentaire Félix Eboué nécessite de relocaliser bien sûr l'école Félix Eboué et Bois-Perrier dès la rentrée de septembre prochain. Donc les 9 classes ...**(interruption d'enregistrement)** ...

Je voudrais aussi apporter des éléments concernant l'impact des travaux de la SGP sur l'école. Cette opération « tiroir » va nous permettre d'enjamber la période la plus nuisible des travaux. Le gros des nuisances appartiendra au passé lorsque l'école sera livrée en septembre 2026. Les négociations avec la SGP avancent bien. Toutefois, je peux vous annoncer un chiffre, celui de 469 000 € pour les cessions foncières. Les transferts de gestion amiable devraient s'élever à un peu plus de 1 350 000 €, mais cela reste une estimation pour l'instant. Nous serons d'ailleurs appelés à délibérer au mois de mai prochain.

Virginie LEFELLE

(Son très faible)

Une petite précision aussi : une fois que nous aurons tout bien orchestré, une réunion publique sera organisée avec les parents sur site et on leur permettra aussi de pouvoir visiter un petit peu l'école pour voir dans quelles conditions les enfants sont accueillis sur site.

Monsieur le Maire

Alors concernant la carte scolaire aussi, il est à préciser que le transfert avait été effectué en 2021 pour Aurion, ce qui permet bien sûr d'effectuer l'opération. Y a-t-il d'autres questions ?
Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, nous, on voulait soumettre une proposition sur la composition du jury, parce que c'est quand même souvent ce qui se fait dans les collectivités sur des projets et des jurys qui sont relatifs à des opérations de travaux, notamment dans nos établissements scolaires, ça serait de pouvoir accorder à minima une place à la communauté éducative dans ce jury-là, je pense notamment aux directeurs d'écoles. C'est souvent ce qui se fait. Voilà, nous souhaiterions qu'on puisse valider cette proposition-là. En plus, souvent, ça permet quand même de pouvoir mieux temporiser, de travailler aussi sur la pédagogie et la présentation du projet. Après, il y a un vote du jury.

Monsieur le Maire

Oui, oui, bien sûr.

Magalie THIBAUT

Mais ça, ça nous semble en tout cas primordial.

Monsieur le Maire

Tout à fait, oui, donc nous agréons votre souhait. Madame VAVASSORI ?

Patricia VAVASSORI

Oui, de toute façon, au dernier paragraphe, j'ai bien précisé « *d'autres personnes internes à la collectivité, ainsi que d'éventuels assistants à maîtrise d'ouvrage intervenant sur cette opération pourraient être amenés à participer au jury* ». Donc ça peut intégrer effectivement du personnel du monde éducatif.

Magalie THIBAUT

(son très faible)

Oui, mais enfin, il faudrait vraiment que sur la délibération, on puisse faire apparaître ...(**complètement inaudible**) ... la communauté éducative, qu'on vous laisse le temps de la dégainer. Mais ce n'est pas pareil la parité que d'être membre d'un jury j'insiste sur....

Monsieur le Maire

On le mettra, ne vous inquiétez pas. Donc c'est implicitement d'accord. Bien sûr, il n'y a pas de souci. Mme AWAD ?

Stéphanie AWAD

Oui, merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. J'avais une question complémentaire concernant ce qui compte se passer sur le transfert vers les Marnaudes. Je voulais du coup être certaine de bien comprendre. Est-ce que ça veut dire que, du coup on repousse d'autant, les travaux de rénovation qu'il doit y avoir forcément sur la maternelle des Marnaudes, qui étaient prévus puisque c'était dans le Plan écoles ? Parce que, là, on devait livrer la nouvelle maternelle et puis rénover l'ancienne. Il y avait pas mal de travaux de rénovation qui étaient assez urgents sur l'ancienne maternelle, et donc que nous avons repoussés parce qu'il devait y avoir rénovation totale, et notamment, sur des radiateurs qui deviennent plutôt dangereux.

Je voulais donc savoir si, du coup, on garde ouvert puisque sinon je pense que ça ne rentre pas si on ferme cette maternelle, qu'est-ce qui est prévu en termes de rénovation ? Parce que du coup on ne peut plus dire qu'on va attendre trois ans de plus, sans prévoir des aménagements et un peu de rénovation sur l'ancienne maternelle. Donc est-ce que cela est prévu ? Comment est-ce que ça va s'organiser ? Est-ce qu'il y aura toujours du chantier sur cette école parce qu'aujourd'hui il y a un chantier en cours sur l'école ? Donc ça pose encore une difficulté supplémentaire au fait que, non seulement il va y avoir énormément d'élèves, mais si en plus il y a encore un chantier, ça devient assez dangereux.

Donc je voulais savoir comment s'organise tout ça ? Et puis aussi une question financière, parce que je sais que la SGP prend en charge tous les travaux prévus sur l'école Félix Eboué, mais la question c'est quand même que ça va coûter un petit peu d'argent de déménager tout le monde, de prévoir des aménagements sur le groupe scolaire Marnaudes / Mermoz et donc qui prend en charge ce coût-là ?

Virginie LEFELLE

Alors concernant les enfants de maternelle, ce qu'on va faire, c'est que la maternelle qui va être livrée sera pour les petites sections et les moyennes sections, et l'ancien bâtiment, les grandes sections vont rester et toute l'école ne sera pas utilisée. Après, en ce qui concerne les rénovations sur ce bâtiment, il faut que je fasse le point avec les bâtiments et Monsieur SABAH.

Monsieur le Maire

Il faut savoir aussi que les négociations avec la SGP se passent correctement, puisque la SGP a bien compris aussi l'ensemble de nos besoins, donc la SGP n'est pas sur des positions financières en disant : « on ne fera pas d'efforts avec vous ». Donc c'est vrai que c'est une négociation permanente et que nous pouvons avoir un échange très fructueux avec la SGP à ce propos, par rapport aux frais à engager. Mme VAVASSORI ?

Patricia VAVASSORI

Oui, en fait, ce que je voulais préciser, c'était que la SGP finançait les travaux liés à l'acoustique, à l'isolation. En ce qui concerne les autres travaux, ils sont pris en charge par la Ville, puisqu'on profite du fait qu'il y aura des travaux sur la structure pour pouvoir réaliser tous les autres travaux. Donc en fait, le déménagement aurait été nécessaire de toute façon pour faire tous les travaux pour y intégrer un ascenseur par exemple, enfin, tous les autres travaux internes de réaménagement à l'école, donc le coût du déménagement est pris en charge par la Ville.

Stéphanie AWAD

Alors si je comprends bien, vous confirmez que du coup on repousse la rénovation de la maternelle des Marnaudes, puisque forcément, on va avoir besoin de cet espace, mais de toute façon, de mettre en place un ascenseur par exemple, ça peut se faire sur un été et ça ne nécessitait pas forcément un déménagement. Donc là, on est vraiment dans le cadre où finalement ce déménagement est dû à ces travaux-là, qui sont nécessaires, du fait de l'arrivée du métro et que finalement, on ne va pas avoir de compensation financière sur le coût du déménagement, sur les réaménagements, il y a quand même un coût social aussi, à demander à une population, qui attendait ces travaux depuis très longtemps sur le groupe scolaire Marnaudes / Mermoz, d'attendre trois ans de plus pour commencer la rénovation de la maternelle. Et donc aussi, ça nécessite d'aller chercher une compensation financière pour aussi pouvoir apporter quelque chose à cette population-là, à qui on demande de patienter trois ans de plus et d'avoir des conditions d'accueil en plus dégradées. Donc c'est quelque chose qu'il faudrait peut-être prendre en compte dans la négociation.

Patricia VAVASSORI

Alors, je vous rappelle quand même, Madame AWAD, que la proposition initiale de la SGP était un financement à hauteur de 250 000 €. Aujourd'hui, on atteint plus de 2 millions d'euros. Donc, je pense que là, négociation, il y a eu.

Stéphanie AWAD

Je sais bien, et je me souviens très, très...

Monsieur le Maire

Les travaux doivent commencer là.

Stéphanie AWAD

Oui, mais c'était totalement inadmissible, 250 000€ ce n'était pas du tout...

Monsieur le Maire

Oui, justement, c'est la preuve que nous avons su négocier avec la SGP et que la SGP a bien compris...

Stéphanie AWAD

Bah non ! on ne peut pas dire que 250 000€ c'est normal !

Monsieur le Maire

On n'a jamais dit que c'était normal Madame AWAD ! Vous le savez bien. C'est bien pour autant que nous avons négocié, voilà.

Et donc pour les travaux de l'école, ce sera pour septembre 2026. Donc il n'y a pas encore quatre ans à attendre. D'autres questions ? D'autres compléments ? Non. Donc nous passons au vote. Et la SGP, je le redis, est tout à fait à l'écoute de nos besoins et de l'avancée des projets scolaires sur la ville. Alors KVOTE. Ça ne fonctionne pas. Non. Arnaud, on a besoin de vos services.

Ah ça y est, pour moi, ça y est !

Donc nous avons 41 votes pour et une abstention.

41 voix pour et 1 abstention (Mme Stéphanie AWAD)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

1

Mme AWAD

11. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « UN TOIT POUR ELLE » ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS SOS FEMMES 93 ET L'AMICALE DU NID

Monsieur le Maire

Délibération suivante n°11. Je laisse la parole à Madame MAILLOT concernant le renouvellement de la convention « Un toit pour elle » avec l'association SOS Femmes 93 et l'Amicale du Nid.

Danièle MAILLOT

Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre du dispositif départemental « Un toit pour elle » initié par l'Observatoire départemental des violences faites envers les femmes, la Ville engagée dans cette lutte a souhaité faciliter l'accès aux logements pour les victimes de violences de leur partenaire ou ex-partenaire.

Cet engagement en faveur des femmes victimes de violences conjugales s'est concrétisé le 1^{er} décembre 2011 par la signature d'une convention, par laquelle la Ville s'est engagée à réserver 1 à 2 logements sociaux par an sur le contingent municipal, qui seront destinés à des femmes accueillies et suivies par les associations partenaires SOS Femmes 93 et l'Amicale du Nid.

Cette convention, conclue pour trois ans, a été renouvelée le 18 novembre 2014, le 23 novembre 2017 et le 19 décembre 2020. Ce dispositif, qui s'inscrit en complémentarité de ceux existants en faveur des femmes victimes de violences, a permis depuis 2011 le relogement effectif de dix foyers.

La Ville souhaite renouveler son engagement par la signature d'une convention pour une durée de trois ans, à compter de la date de sa signature par les parties. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de cette convention et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document.

Monsieur le Maire

Merci Madame MAILLOT. Donc une convention tout à fait importante. Madame KELOUA ?

Fatiha KELOUA

Bonjour à tous. Oui Monsieur le Maire, tout à fait importante comme convention et on en est absolument persuadé. Et c'est pour cela, bien sûr, qu'on votera ce point, cette délibération.

Mais malheureusement, cette convention est un dispositif départemental. C'est une convention entre la Ville et des associations. Alors, c'est très bien, mais ça ne montre pas la proactivité de la Ville pour protéger ces femmes qui sont victimes de violences.

Je le dis depuis 2020, je ne trouve pas que Rosny-sous-Bois soit proactif sur la protection des femmes. Je prends le point suivant, où vous nous rappelez qu'on a un intervenant social au commissariat, ce qui est très bien, mais vous dites qu'il y a 250 situations nouvelles par an. Que fait Rosny-sous-Bois pour protéger les femmes victimes de violences ?

Alors je suis allée sur le site de la Ville. Je suis allée sur le site de la Ville et quelle déception ! Vous proposez d'aller faire le 115.

Or, tout le monde sait que le 115 est totalement saturé et qu'une femme victime de violences familiales, conjugales, a besoin d'être mise à l'abri tout de suite. Cette convention, elle propose un logement, au maximum deux logements, dans le parc de logements social de la Ville.

Qu'est-ce que j'aimerais que Rosny-sous-Bois ressemble à d'autres villes comme Cachan qui prend à bras le corps — et puis j'ai pris un exemple pour une ville de taille quasi identique — qui prend à bras le corps le sujet, qui donne un numéro de téléphone et au bout de ce numéro de téléphone, il y a un agent municipal qui répond et qui aide dans le parcours d'une femme victime.

Qu'est-ce que j'aimerais que Rosny-sous-Bois ressemble à d'autres villes comme Montreuil, où des associations sont subventionnées largement par la ville pour aider les femmes victimes et la Ville, elle-même, propose un parc de logements suffisant.

Donc je suis déçue, bien sûr, parce que quand je vais sur le site, moi, quand une ville me dit de faire le 115, ça m'inquiète fortement. Pourquoi Rosny n'est pas proactive ? Parce qu'il n'y a pas de volonté municipale, il faut se le dire, parce que quand même, ça fait un bout de temps que ça dure.

Je suis inquiète pour toutes ces femmes victimes. Je suis inquiète parce que j'en ai rencontré certaines qui m'ont dit clairement qu'on les envoyait à Montreuil, parce qu'à Montreuil, elles étaient mieux reçues. Je ne parle pas du commissariat, je parle du service municipal.

Donc voilà, ma question, parce que j'ai quand-même une question, c'est : combien de logements sont mis à disposition et qui sont fléchés pour les femmes victimes de violences et qui sont mis à disposition par la Ville de Rosny-sous-Bois, donc par vous Monsieur le Maire ? Combien de logements, mis à part bien sûr la convention, puisque que ça n'a absolument rien à voir ?

Monsieur le Maire

Tout d'abord, je suis quand même surpris que vous vous permettiez de faire une réflexion fort désagréable à l'égard de nos agents municipaux, parce que je crois que nous avons justement un CCAS qui est très à l'écoute des personnes en difficulté. Je peux le dire, je le confirme et je le redirai demain.

Quand le commissariat nous alerte, en effet, ces personnes sont dirigées vers le CCAS qui assure un logement d'urgence. Je pense que tout est fait justement dans la rapidité de la situation et les personnes sont très à l'écoute à l'égard de cela, dans la discrétion aussi, parce que vous le savez bien, ce sont des situations qui sont difficiles. Moi-même, j'ai été alerté de certaines situations et nous faisons tout le nécessaire, afin que ces personnes soient le mieux possible, le plus rapidement possible, hébergées. Donc ne dites pas que nous ne faisons rien parce que ça se fait peut-être dans la discrétion et c'est peut-être notre tort, mais on pourrait très bien le dire. Nous le faisons régulièrement et avec le CCAS en priorité. Donc je me permettrai demain de leur dire que votre réflexion est un petit peu déplacée. Voilà.

Enfin, sachez que nous le faisons, que ces personnes vont aussi au commissariat et que le commissariat, la personne dont nous allons parler dans le prochain point de l'ordre du jour, c'est en effet une personne très en alerte par rapport à ces difficultés, qui bien sûr, nous retransmet tout cela. Le Commissaire aussi, lui-même, nous retransmet les difficultés de ces femmes et que la Ville de Rosny, bien sûr, est tout à fait apte et à même de pouvoir gérer ces situations de vie, ou de survie parfois, par rapport à des femmes qui sont vraiment en grande difficulté humaine par rapport à leur vie familiale. Mais la Ville intervient.

Fatiha KELOUA

Et moi, je ne peux pas vous laisser dire non-plus que je mets en cause le travail des agents du CCAS.

Monsieur le Maire

C'est un petit peu ce que j'ai entendu !

Fatiha KELOUA

Absolument pas ! Vous entendez mal et vous comprenez ce que vous avez envie de comprendre Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Ah mais c'est vrai que je comprends de travers, bien sûr !

Fatiha KELOUA

Alors, moi, je demande à tous les Rosnéens d'aller sur le site de la Ville et d'aller voir la page « Lutte contre les violences faites aux femmes ». Et on a une très belle phrase qui dit : « Si vous êtes victime de violences, prenez contact avec le CCAS ». Pas de numéro de téléphone, pas d'adresse, pas de nom d'une personne que l'on peut contacter. Bravo, bravo Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire

Merci Madame la Députée, c'est vrai que vous êtes meilleur que nous.

Nous ferons le nécessaire afin de mettre à jour tout cela. Mais sachez que le CCAS, en effet, je le redis, là, et je demande donc à la DGA qui est là et qui a en charge la gestion du CCAS, qu'elle puisse rapporter vos propos et rapporter les nôtres. Et je remercie tout à fait pour le travail qui est fait au sein de la direction du CCAS pour aider ces femmes en difficulté.

Franck DELALANDE

Vous n'avez pas répondu.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas le nombre de logements, je vous le donnerai. Je ne l'ai pas là ce soir. Monsieur ITZKOVITCH, vous avez une question. ?

Ivan ITZKOVITCH

Une remarque, parce que parfois on entend des choses. Madame la Députée, il y a quand même, je pense qu'on peut toujours tout critiquer et dire qu'on ne va jamais assez loin. Mais cette convention, nous l'avions initiée. C'est quelque chose qui est très utile, qui sert. On peut toujours faire plus, c'est vrai, mais bon, quand on renouvelle, c'est qu'on a une volonté de continuer. Donc c'est quand même dommage de voir parfois que le verre à moitié vide et pas le verre à moitié plein.

Et puis franchement, il faut aussi rappeler parfois, et vous êtes Députée de la Nation, que, évidemment, les villes s'engagent. Mais la compétence de la protection des personnes, c'est quand même une compétence de l'État. Et il n'y a pas plus tard qu'hier, vous avez tous su notamment le drame qui s'est passé à Noisy le Grand où une femme a failli... et voilà. Et ça n'a pas été le cas parce que la justice lui a donné un téléphone d'urgence. Il y a les bracelets anti-rapprochement, etc. Mais, mais, et je crois que le tribunal judiciaire de Bobigny est à la pointe avec une section spécialisée sur la lutte contre les violences conjugales et même une chambre spécialisée pour ça, donc voilà.

Et Madame la Députée, il y a encore des évolutions à faire. Quand vous écoutez les magistrats, quand vous écoutez les avocats qui ne font que ça, et on vous dit : « mais la loi, il y a plein d'incohérences dans la loi qui font qu'aujourd'hui on ne peut pas tout faire, on ne peut pas bien protéger les femmes. »

Vous êtes Députée de la Nation, mais c'est vous qui la faites aussi la loi ! Alors certes, vous êtes dans l'opposition, mais vous pouvez proposer, vous pouvez tendre à la modifier et peut être que de ce côté-là, il y a aussi des choses à faire.

Donc évidemment, on peut toujours critiquer les communes qui, avec leurs petits moyens qu'on leur rabote tous les ans, essaient de faire des choses un peu en dehors de leurs compétences.

Mais l'État, parfois, doit aussi éviter de se reporter sur les collectivités et le Législateur peut aussi, sans que ça coûte grand-chose à l'État et aux collectivités, faire évoluer la loi. Donc je pense que tout le monde doit peut-être faire des efforts.

Monsieur le Maire

Mme ZERROUR ?

Salima ZERROUR

Oui, Monsieur le Maire, vous parliez des agents du CCAS, mais en aucun cas leur travail n'a été remis en cause, bien au contraire. Il est très difficile d'être travailleur social et de gérer les problématiques des citoyens en difficulté.

Mais ce qui est encore plus difficile, parce que je fais partie de ces travailleurs, c'est de ne pas avoir les moyens pour répondre. C'est-à-dire que l'écoute active, ce sont souvent des gens très engagés, ils l'ont et la situation ils la comprennent. Mais si derrière, on ne les accompagne pas aussi, ces travailleurs, en leur donnant les moyens de pouvoir répondre au mieux aux difficultés des personnes, et là, en l'occurrence, pour les femmes victimes de violences où elles sont en extrême urgence, ils peuvent être les plus compétents du monde, et là, jamais leurs compétences n'ont été remises en cause, ni ceux de Rosny, ni ceux d'ailleurs. Mais à Rosny, si on ne leur donne pas les moyens pour pouvoir fonctionner correctement et répondre correctement, on met aussi nos agents du CCAS en difficulté.

Monsieur le Maire

Je vous remercie en tout cas. Je tiens à dire que les agents du CCAS ont tous les moyens et toute liberté justement pour assumer pleinement cette responsabilité et que le travail, bien sûr avec le service logement, de manière très serrée pour gérer ces situations difficiles. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Oui, de toute façon, vu la situation nationale sur la lutte contre les violences faites aux femmes, on est loin de faire suffisamment, et je parle de l'ensemble des acteurs.

Je voudrais quand même revenir sur la convention en elle-même. 1 à 2 logements, c'était le chiffre depuis sa création en 2011. Depuis, quand même, notre ville s'est densifiée, elle a construit. On ne peut pas considérer que de rester à un ou deux logements dans cette convention-là, ça soit une avancée sur la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Je crois qu'en tout cas, on aurait pu avoir une réflexion sur une augmentation de ce nombre de logements mis à disposition dans le cadre de cette convention-là, eu égard à l'urbanisation qu'il y a pu y avoir dans nos villes. Et je vais même plus loin, si c'était une vraie volonté, une vraie priorité dans les politiques municipales, comme c'est le cas dans d'autres villes, je prends l'exemple des logements pour les femmes victimes de violences, je peux prendre exactement le même exemple sur l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap ou l'adaptation du logement pour les personnes âgées. Ça peut faire l'objet, quand on est sur des contingents communaux, dans la création de logements aussi, d'obligations et de négociations qu'on va prendre avec nos bailleurs sociaux, pour à chaque fois fléchir, à minima, un logement soit pour les femmes, soit pour les personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, on constate que depuis 2011, on est toujours à un ou deux logements. Non, je crois qu'on ne peut pas se satisfaire aujourd'hui de cette situation-là.

Monsieur le Maire

Je rappelle que les associations SOS Femmes 93 et l'Amicale du Nid centralisent aussi au niveau départemental les besoins des femmes victimes de violences et donc les services départementaux transmettent ces informations de façon trimestrielle à nos services, aux services des villes. Dès lors qu'un des 892 appartements du contingent de la Ville est disponible à l'attribution, nous consultons les données transmises par le Département et à partir de là, les décisions sont prises. Et je pense qu'en effet, vous dites un ou deux appartements, mais que ça peut aller au-delà, bien sûr, en fonction des demandes et des situations. Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui, je me permets juste une petite remarque, notamment à l'adresse de Monsieur ITZKOVITCH, qui a donné une petite leçon à notre Député. Monsieur ITZKOVITCH, vous avez dit que les villes outrepassaient un petit peu leurs compétences et que dans ce domaine, elles n'avaient pas de compétences.

Je crois que vous vous trompez puisque les communes sont les seules collectivités territoriales à avoir une compétence générale. Donc effectivement, les remarques de mes collègues sont tout à fait justes. Lorsqu'une ville se targue d'avoir une politique dans un domaine quel qu'il soit, et notamment en matière de violences faites aux femmes, eh bien il faut se donner les moyens.

Et si nous critiquons le manque de moyens, ça n'est pas du tout, comment dirais-je ? Enfin, renvoyer, comme vous l'avez fait, sur le Parlement, et qui doit modifier la loi, certes, mais ce n'est pas le problème. Quand une mairie se targue d'avoir une politique dans ce domaine, et bien elle doit se donner les moyens un minimum. Et j'appuie la dernière remarque de Madame THIBAUT, à savoir que vu le nombre de logements qui ont été créés et notamment de logements sociaux qui ont été créés sur la ville de Rosny ces dernières années, il serait tout à fait normal que le contingent de logements qui sont fléchés pour les femmes en difficulté soit augmenté.

Monsieur le Maire

Sachant que les situations sont étudiées aussi au cas par cas.

Ivan ITZKOVITCH

Je vais répondre Monsieur le Maire parce que ...

Monsieur le Maire

Je vous en prie.

Ivan ITZKOVITCH

Vous êtes toujours dans la volonté de polémiquer. Premièrement, je ne me permettrai jamais de donner des leçons à qui que ce soit, notamment, à un Député de la Nation. J'espère que Madame KELOUA ne l'a pas pris comme ça, et j'en suis sûr même. Donc je ne donne pas de leçons. Je dis juste que, évidemment, les communes sont toujours les communes avec leurs fameuses clauses de compétences générales. Je n'ai jamais dit qu'on n'avait pas du tout de compétences. La preuve, on passe une délibération. Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit Monsieur BÉAL, ou alors vous avez mal compris.

Et ensuite, vous n'avez pas du tout compris ce que je disais, c'est qu'aujourd'hui la politique pénale qui est appliquée, ce n'est plus et ça a changé depuis 5, 6 ans, ce n'est plus de sortir les femmes des logements, c'est de sortir les maris violents.

Monsieur le Maire

Oui.

Ivan ITZKOVITCH

Voilà, c'est ça la politique aujourd'hui qui est donnée. Et moi je pense que ça va dans le bon sens. Et ça, c'est le législateur qui l'a fait.

Sauf qu'il y a encore des trous dans la raquette, excusez-moi l'expression, qui font qu'on ne peut pas encore trop tout à fait prévenir toutes les situations. Et il y a une mission permanente d'étude au Parlement, sur les violences conjugales, qui évalue ça. Donc je ne me permettrais pas de donner de leçons à Madame KELOUA qui le sait très bien.

Donc ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Je vous dis qu'aujourd'hui, et ça répond à ce que disait Madame THIBAUT, pourquoi il n'y a pas forcément une augmentation du nombre de logements ? C'est que ce n'est plus la politique. Aujourd'hui, la politique, c'est d'éloigner les maris violents, donc évidemment, dans ce cas-là, on ne va pas les loger. Donc il y a beaucoup moins besoin de logements. Et donc du coup, ça nécessite pour le législateur, d'adapter les règles. Et ça, ce n'est pas le Maire de Rosny qui peut les adapter, ce sont des règles qui s'adaptent au niveau national. Voilà ce que je voulais dire. Et ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Et surtout ne me faites pas polémiquer sur un sujet aussi grave, sur lequel je ne me serais pas moi-même permis une polémique.

Monsieur le Maire

Ok, très bien, merci pour votre intervention. Nous allons passer au vote. Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Juste 30 secondes. J'entends bien ce que Monsieur ITZKOVITCH dit, mais pour être en relation de manière assez proche avec le dispositif « Un toit pour elle », la réalité, c'est que tous les mois, les associations de Seine-Saint-Denis nous disent qu'aujourd'hui ils n'ont pas assez de logements sur le département de la Seine-Saint-Denis, dans les communes, pour pouvoir répondre aux besoins. Donc si, il y a encore aujourd'hui... et du coup, qu'est-ce qu'on fait ? On fait de la prise en charge hôtelière qui n'est pas adaptée, notamment quand il y a des enfants en bas âge. Donc si, il y a encore besoin de logements et il faut que collectivement, on fasse plus.

Monsieur le Maire

Nous allons demander aux bailleurs, entre autres à Seine-Saint-Denis Habitat, de faire le nécessaire aussi pour venir en aide à ces situations critiques.

Salima ZERROUR

En ce moment, vous signez régulièrement pour LOGIREP !

Monsieur le Maire

Pardon ? Je n'ai pas entendu mais ce n'est pas grave. Allez, je vous propose de passer au vote.

Donc 42 voix pour. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0
0

12. CONVENTION RELATIVE A L'ANALYSE DES PRATIQUES DE L'INTERVENANT SOCIAL AU COMMISSARIAT

Monsieur le Maire

Délibération suivante. Je laisse la parole à Monsieur ASSILATAM concernant justement l'intervenant social au commissariat qui entend beaucoup de choses et qui entend justement l'ensemble de ces situations critiques.

Edouard ASSILATAM

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

La Ville a fait le choix de mettre en place un poste d'intervenant social au commissariat (ISC), qui peut accueillir toute personne se présentant au commissariat et nécessitant une écoute, une orientation, ou la mise en place d'un accompagnement social.

L'ISC travaille plus particulièrement sur les violences faites aux femmes et les violences au sein de la cellule familiale, sur les mineurs se mettant en danger, ainsi que sur l'accompagnement social des personnes vulnérables. En moyenne, une dizaine de familles nouvelles par mois, sont reçues sur ces problématiques.

Ce poste est de ce fait exposé à un stress important, dû à des situations présentant souvent des risques lourds (menaces de passages à l'acte violent, mises à l'abri de femmes en danger, situations de protection de l'enfance, ruptures d'hébergement de familles ...), qui nécessitent des interventions dans l'urgence. La charge de travail de ce poste est particulièrement élevée au vu du nombre de situations traitées. Environ 250 situations nouvelles sont accompagnées chaque année.

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et notamment des risques d'épuisement professionnel, un groupe d'analyse de pratiques, supervisé par un professionnel extérieur, a été mis en place. Ce groupe d'analyse de pratiques comprenait les ISC des Villes de Saint-Ouen-sur-Seine, Montreuil et Rosny-sous-Bois, pour une participation de chaque commune à hauteur de 150 € HT par séance (chaque séance s'élevant à 450 € HT).

Depuis 2021 de nouvelles communes se sont intégrées dans ce groupe : Les Lilas, Noisy-le-Sec, Aubervilliers, Bondy et Noisy-le-Grand.

Le coût total de la participation financière par ville, pour une séance, sera ramené à 80 € HT (96 € TTC), soit 800 € HT (960 € TTC) au total à l'année.

Aussi, pour cette année 2024, la Ville souhaite à nouveau signer une convention avec Monsieur CHAILLOU, psychanalyste, afin que l'I.S.C. puisse participer au groupe « d'analyse des pratiques ».

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention « Analyse des pratiques de l'Intervenant social au commissariat » entre la Ville de Rosny-sous-Bois et Monsieur CHAILLOU, psychanalyste, organisant la tenue des séances et leur financement, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur ASSILATAM. Donc, notre intervenante sociale fait un travail extraordinaire au sein du commissariat. Celle-ci d'ailleurs a été mis récemment en valeur à l'occasion de la réunion du CLSPDR, et le Procureur d'ailleurs, a pu se féliciter du travail qu'elle accomplit au sein de notre commissariat, suite justement à la mise à l'honneur que le commissaire a pu faire du gros travail que cette intervenante fait au sein de notre commissariat. Il est aussi important, bien sûr, de lui apporter un soutien personnel au titre d'un travail qui est quand même très lourd et très difficile. Des questions? Monsieur CIANI.

Yoann CIANI

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Oui, je voulais prendre la parole justement sur ce point-là. Quand j'étais aux affaires, c'est-à-dire quand j'étais dans votre majorité, avant de claquer la porte il y a déjà deux ans, je vous avais sollicité pour qu'on puisse créer un second poste, pour soutenir et justement appuyer cet agent. Car comme le collègue l'a rappelé, il y a plus de 256 signalements par an avec des suivis. Malheureusement, quand j'avais fait cette demande, je n'avais pas été suivi par vous. Donc, je voulais savoir si vous aviez revu ces prérogatives, afin de créer un poste pour soulager cet agent au lieu de lui proposer d'aller voir quelqu'un pour soulager sa conscience. Merci.

Monsieur le Maire

La demande n'a pas été faite par l'agent, ni par le commissaire. Donc, si le commissaire, en effet, fait état d'une demande supplémentaire, nous pourrons l'étudier attentivement.

Yoann CIANI

Alors au-delà que ce soit le Commissaire qui décide ou pas, je pense qu'aujourd'hui, il y a quand même une conscience professionnelle à lui apporter...

Monsieur le Maire

Qu'elle a d'ailleurs.

Yoann CIANI

Parce qu'elle travaille énormément, de très tôt le matin à très tard le soir. Donc, je pense que là c'est plutôt de votre prérogative et pas celle du Commissaire.

Monsieur le Maire

C'est un échange avec le Commissaire. Enfin, je retiens votre proposition. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Donc nous passons au vote.

Donc nous avons 42 votes pour. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

13. EXTENSION DE L'ACCUEIL DES POSTES DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL AU SEIN DU SERVICE VOIRIE

Monsieur le Maire

Monsieur ASSILATAM, je vous laisse la parole pour le point suivant qui concerne l'extension de l'accueil des postes de travail d'intérêt général au sein du service voirie.

Edouard ASSILATAM

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

Le 1er juillet 2003, il a été procédé à la signature du Contrat Local de Sécurité (C.L.S.). Par la suite, un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.L.S.P.D.R.) a été créé en 2004.

Ces dispositifs cadrent la mise en place de la politique de la prévention de la délinquance sur le territoire de Rosny-sous-Bois.

Dans la continuité de la politique volontariste mise en place depuis de nombreuses années par la Ville, en partenariat avec les autorités judiciaires, un développement de cette action est envisagé.

Depuis de nombreuses années, la Ville accueille des postes de Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) pour les majeurs et les mineurs au sein de différents services municipaux (la direction des Sports, le service Nature en ville, la Fabrique Artistique Numérique).

En 2022, la Ville de Rosny-sous-Bois a réalisé 9 accueils T.I.G (1 à la Fabrique Artistique Numérique, 4 à la ferme pédagogique, 2 aux espaces verts et 2 au service des sports).

Au regard de l'expérience acquise par nos services, il semble intéressant de diversifier les lieux d'accueil T.I.G.

Le service voirie souhaite accueillir des postes T.I.G au sein de leur équipe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place des postes T.I.G. majeurs et mineurs au sein du service voirie.

Monsieur le Maire

Monsieur le Procureur, justement à l'occasion du C.L.S.P.D.R., nous a félicité pour ces initiatives et donc je lui ai en effet signifié que nous allions passer ce nouveau TIG à l'occasion de notre Conseil municipal. Il faut savoir que toutes les collectivités ne le font pas. Mais Rosny se fait remarquer justement par le fait que nous nous engageons à accueillir des TIG.

Alors une coquille s'est glissée dans le projet de délibération. En effet, les chiffres indiqués sont ceux de 2023 et non ceux de 2022. Donc pour 2023, ce sont 13 entretiens réalisés qui ont conduit à 8 TIG réalisés en 2023 (2 à la direction des sports, 5 au service Nature en ville, 1 à la FAN, 1 TIG qui sera réalisé en 2024 au service Nature en ville). Et sur ces 9 TIG, 3 concernaient des Rosnéens.

Pour 2022, ce sont 13 entretiens réalisés qui ont conduit à 7 TIG réalisés en 2022 (6 au service Nature en ville, 1 à la Fabrique Artistique et Numérique, 1 TIG qui a été réalisé en 2023). Et sur ces 8 TIG, 2 concernaient des Rosnéens.

Donc le dispositif est en place, comme nous l'avons dit, depuis 2003. Sur le taux de réinsertion, ces éléments ne nous parviennent pas forcément à l'issue de ces TIG, mais notre Assemblée communale a pu échanger à ce à ce sujet. Voilà.

Donc en effet, la Ville de Rosny fait l'effort d'accueillir parmi nous des TIG et on ne peut que s'en féliciter, ce qu'a fait le Procureur de la République il y a quinze jours, ici, dans cette salle. Des questions ? Non. Nous passons au vote. Merci pour le service voirie.

Très bien. Donc 42 voix pour. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

14. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Notre dernier point, ce sont les décisions municipales. Y a-t-il des questions ? Monsieur CAPILLON.

Claude CAPILLON

Oui, Bonsoir Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Ma question porte sur la décision 528 2023 concernant la convention d'occupation précaire du logement qui se situe au 27 rue Sainte Odile. C'est une convention qui a été signée pour un premier temps le 5 septembre 2022, qui a été renouvelée en 2023. Et là, vous nous la proposez. Vous avez décidé de la renouveler pour 12 mois en 2024 concernant une famille dans ce logement.

Ma question est la suivante : c'est un logement d'occupation précaire qui sert essentiellement pour y loger des personnes, notamment par exemple, qui aurait subi un incendie comme hier au Marnaudes. Là, on en est à 28 mois. Est-ce qu'il n'y aurait pas intérêt à leur proposer un logement social sur le contingent de la Ville ou une tractation avec un bailleur social ?

Monsieur le Maire

C'est fait, Monsieur CAPILLON, puisque cette famille a été relogée à Seine-Saint-Denis Habitat que je remercie ici. Ce fut long, mais cette famille nombreuse est relogée depuis peu et a donc quitté le 27 rue Sainte Odile.

La convention avait été prolongée le temps de faire les tractations nécessaires auprès du bailleur. Donc la famille a été relogée il y a une huitaine de jours.

Claude CAPILLON

Oui mais la décision ne le disait pas.

Monsieur le Maire

Tout à fait, puisque c'est tout à fait récent. Donc la famille vient de quitter le logement.

Claude CAPILLON

Ok, merci pour la précision.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Non. Je vous en remercie.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, , M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**QUESTIONS DIVERSES****Monsieur le Maire**

Il y a une question diverse. Je laisse le groupe URAM poser la question. Je ne sais pas qui a prévu de la lire, Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame DA COSTA.

Katia DA COSTA

Bonsoir Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Nous avons été alertés par un certain nombre de riverains de la rue Jean Mermoz de problèmes majeurs qui impactent leur cadre de vie de manière négative. Le premier point concerne le flux de circulation dense et les excès de vitesse puisque, bien évidemment, la limitation de vitesse à 30 km/h n'est jamais respectée dans cette rue.

Et deuxième point négatif, les travaux réalisés pour l'arrivée du Grand Paris Express, la ligne 15 du métro, qui ont réduit de manière considérable le nombre de places de stationnement qui était déjà résiduel avant le démarrage des travaux. Or, beaucoup de riverains de cette rue ne disposent pas eux-mêmes d'une place de stationnement à titre privatif.

Donc question, puisqu'ils nous ont alertés sur ces points : comment comptez-vous remédier à ces problèmes et quelles solutions pratiques et pérennes vous pourriez mettre en place pour l'avenir, et ce, d'autant plus que les travaux sont amenés à durer plusieurs années ?

Monsieur le Maire

Madame VAVASSORI, pour la réponse.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, un courrier reçu le 30 janvier a bien été adressé à Monsieur le Maire et à moi-même par les riverains de la rue Jean Mermoz, plus précisément, du n°10 au n°34 de cette rue.

Aujourd'hui, jeudi 8 février, ce courrier est en cours de traitement. Nous ne pouvons apporter une solution pérenne aussi rapidement, car plusieurs difficultés sont à prendre en compte. Tout d'abord, les travaux de la SGP pour l'ouvrage d'entonnement, comme vous l'avez précisé.

Les emprises privées sur trottoir du n°30 au n°36 de la rue, empêchant la création de banquettes de stationnement, les travaux de l'école Mermoz pendant encore quelques mois et la fermeture de la rue des Frères Lumière.

Alors vous parlez de places de stationnement supprimées en nombre. En fait non. Les seules places de stationnement supprimées par les travaux de la ligne 15 du métro étaient les places privées du restaurant Le Mermoz. En fait, il n'y avait que 3 places.

En termes de réduction de vitesse, il existe déjà un carrefour à feux à l'intersection Mermoz, Lumière, Nungesser et Coli et Voltaire, puis un plateau surélevé au droit de l'école. Un sens unique contraindrait énormément la circulation dans le quartier. Mais une étude plus fine est donc nécessaire avant toute décision définitive. Pour autant, nous souhaitons proposer l'installation d'un radar pédagogique assez rapidement, une fois l'implantation validée, ainsi que la pose de catadioptres bleus comme il y en a devant la mairie, au passage piétons entre l'église de la Visitation et la résidence Barroy. Une réponse dans ce sens va bien évidemment être adressée très prochainement aux 7 résidents signataires de ce courrier.

Monsieur le Maire

Merci Madame VAVASSORI pour cette réponse. Merci pour votre participation à ce Conseil municipal ce soir.

Je vous redonne la date de notre prochain Conseil qui aura lieu le samedi 2 mars à 9h30. Ce sera bien sûr le ROB, mais aussi la présentation du PLUI, donc une matinée bien chargée. Merci. Bonne fin de soirée à vous.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21h15.

La secrétaire de séance



Mme Patricia VAVASSORI

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est